

L'usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves québécois : 2012-2013

ENQUÊTE SUR LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES

Numéro 9

Benoît Lasnier

Sommaire

Questions tirées de l'enquête sur le tabagisme chez les jeunes (ETJ)	2
Précisions méthodologiques	4
Résultats	4
Discussion	9
Précisions méthodologiques	12
À propos de l'enquête sur le tabagisme chez les jeunes	13

Faits saillants

- Les élèves du Québec se retrouvent en proportion significativement plus élevée que les élèves du reste du Canada à avoir fait usage de produits du tabac aromatisés au cours de leur vie (26 % c. 13 %), ce constat s'appliquant à chacun des niveaux du secondaire;
- Les élèves québécois se retrouvent en plus grande proportion que les élèves du reste du Canada à avoir consommé des cigarillos aromatisés (7 % c. 3 %) ou des cigares aromatisés (6 % c. 2 %) au cours du dernier mois;
- D'importantes proportions d'élèves consommateurs de cigarillos, de cigares ou de shisha ont fait usage de la forme aromatisée du produit (73 %, 73 % et 50 % respectivement), alors que l'usage de la cigarette mentholée semble moins répandu chez les élèves fumeurs de cigarettes (36 %).

Mise en contexte

L'initiation à l'usage du tabac chez les jeunes constitue un champ d'intervention de première importance en santé publique, puisque la vaste majorité des fumeurs adultes commencent à fumer à l'adolescence (Sims et collab., 2009). Bien que l'usage de la cigarette et du cigare ou cigarillo soit en baisse chez les élèves québécois du secondaire (Lasnier, 2013), le fait demeure qu'un nombre considérable de Québécois d'âge mineur expérimentent l'usage des produits du tabac. En raison notamment de la dépendance entraînée par la nicotine contenue dans ces produits, une certaine proportion des jeunes expérimentateurs deviendront éventuellement des fumeurs réguliers.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la commercialisation des produits du tabac aromatisés est très préoccupante sur le plan de la santé publique, car elle se fait de manière importante auprès des jeunes (World Health Organization, 2007).

Comme l'ajout de saveurs s'apparentant à celles de fruits ou de friandises contribue à masquer le goût âpre de la fumée de tabac ainsi que la sensation d'irritation provenant de son inhalation (Fowles, 2001; German Cancer Research Center, 2012; Willis et collab., 2011), cette pratique est reconnue pour faciliter la consommation des produits du tabac et ainsi favoriser l'initiation au tabagisme (Harvard School of Public Health, 2005; Lewis et Wackowski, 2006). L'introduction sur le marché de nouveaux produits du tabac contenant divers arômes et saveurs menace ainsi de remettre en cause les importants gains obtenus au cours des dernières années en matière de prévention de l'initiation au tabagisme.

Le fait que l'usage de produits du tabac aromatisés n'ait émergé que récemment au Québec et dans le reste du Canada fait en sorte que ce phénomène a été peu étudié jusqu'à présent. L'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (ETJ) représente la première enquête canadienne en milieu scolaire permettant d'évaluer la prévalence d'usage de chaque type de produit du tabac aromatisé dans le dernier mois chez les élèves de chacune des provinces.

Compte tenu des possibilités offertes par les données des éditions récentes de l'ETJ, il apparaît important d'estimer la prévalence d'usage des différents produits du tabac aromatisés disponibles sur le marché. Une attention particulière est par ailleurs apportée à l'identification, en fonction du sexe et du niveau scolaire, des sous-groupes d'élèves affichant une prévalence plus élevée d'usage des produits du tabac aromatisés.

Afin d'être en mesure d'estimer la proportion de consommateurs de la version aromatisée de certains produits du tabac parmi l'ensemble des consommateurs, la prévalence d'usage de ces produits du tabac a tout d'abord été calculée sans égard au fait que les produits soient aromatisés ou non.

Questions tirées de l'enquête sur le tabagisme chez les jeunes (ETJ)

Les données utilisées proviennent en grande partie de l'édition 2012-2013 de l'ETJ. Lorsque disponibles, certaines données ont été tirées des éditions 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011 de l'enquête. La population étudiée dans le présent document est constituée des élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire au Québec et dans l'ensemble des autres provinces canadiennes.

Usage de la cigarette (aromatisée ou non) au cours de la vie, 2006-2007 à 2012-2013

L'usage de la cigarette au cours de la vie est évalué par une question portant sur le fait d'avoir déjà fumé une cigarette complète : « As-tu déjà fumé une cigarette entière? », cette question étant formulée de manière identique lors de chacune des quatre éditions de l'ETJ considérées. La question a été posée à tous les élèves ayant déjà essayé de fumer la cigarette, ne serait-ce que quelques bouffées. Les répondants ayant indiqué avoir déjà fumé une cigarette entière ont été considérés comme des usagers à vie de la cigarette.

Usage de produits du tabac autres que la cigarette (aromatisés ou non) au cours de la vie, 2006-2007 à 2012-2013

Une question évalue par ailleurs si les élèves ont fait usage de produits du tabac autres que la cigarette (avec ou sans saveurs) au cours de leur vie, celle-ci étant formulée ainsi : « As-tu déjà essayé un des produits suivants? » Les produits mentionnés dans le choix de réponse étaient le tabac à pipe, les cigarillos ou petits cigares, les cigares, les cigarettes à rouler soi-même, les bidis, le tabac sans fumée (tabac à chiquer, à priser ou à priser dans la bouche), les produits de remplacement de la nicotine, la shisha (pipe à eau) et les feuilles d'enveloppe¹. Les répondants devaient ainsi identifier

¹ « La feuille d'enveloppe est une feuille ou un tube fait de tabac utilisée pour rouler du tabac à cigarette et semblable à du papier à rouler. Comme les petits cigares, les feuilles d'enveloppe sont offertes dans un vaste éventail de saveurs (banane royale, fraise, chocolat, punch tropical, etc.) et se vendent à l'unité ou en petits paquets, à un dollar chacune seulement » (Santé Canada, 2013).

chacun des produits qu'ils avaient consommés au cours de leur vie.

Bien que la question soit formulée de manière identique dans les quatre éditions de l'ETJ considérées, il doit être précisé que le choix de réponse fourni aux élèves a été modifié au fil du temps. Ainsi, les bidis, la shisha et les feuilles d'enveloppe ne faisaient pas partie du choix de réponse en 2008-2009, alors que les cigarettes à rouler soi-même et les feuilles d'enveloppe n'étaient pas incluses dans le choix de réponse fourni en 2006-2007. Par ailleurs, le cigare et le cigarillo ou petit cigare étaient compris dans la même option de réponse en 2006-2007, alors que ces deux types de produits ont été présentés séparément dans les éditions ultérieures de l'enquête. Finalement, trois différents types de tabac sans fumée (tabac à chiquer, tabac à priser nasal et tabac à priser oral) étaient présentés séparément dans le choix de réponse fourni dans l'ETJ 2006-2007, alors qu'ils ont été regroupés dans les éditions ultérieures de l'enquête.

Usage de produits du tabac aromatisés au cours de la vie, 2008-2009 à 2012-2013

La question visant à évaluer la proportion d'élèves ayant déjà fait usage de produits du tabac aromatisés au cours de leur vie était formulée de la manière suivante : « As-tu déjà consommé des produits du tabac aromatisés (menthol, cerise, fraise, vanille, etc.)? » La question était formulée de manière identique en 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013. Les élèves ayant répondu par l'affirmative à cette question ont été considérés comme ayant déjà fait usage de produits du tabac aromatisés au cours de leur vie, alors que ceux n'ayant pas répondu à la question (non-réponse partielle) ont été exclus des analyses.

Comme cette question ne fait référence à aucun produit du tabac de manière spécifique, la variable en découlant ne peut être analysée conjointement avec celles portant sur l'usage de différents produits du tabac (aromatisés ou non) au cours de la vie, chacune d'entre elles référant à un produit du tabac spécifique. Il n'est donc pas possible d'estimer la proportion d'usagers à vie de certains produits du tabac ayant déjà fait usage de la forme aromatisée du produit.

Usage de la cigarette (aromatisée ou non) au cours du dernier mois, 2006-2007 à 2012-2013

L'usage de la cigarette au cours des 30 derniers jours chez les élèves a été mesuré à l'aide de la question : « Au cours des 30 derniers jours, combien (*sic*) de jours as-tu fumé au moins une cigarette? », cette question étant formulée de manière identique lors de chacune des quatre éditions de l'ETJ considérées. La question a été posée à tous les élèves ayant déjà fumé au moins une cigarette complète au cours de leur vie. Les répondants ayant indiqué avoir fumé une cigarette au cours d'une journée ou plus dans le dernier mois ont été considérés comme des usagers de la cigarette.

Usage de produits du tabac autres que la cigarette (aromatisés ou non) au cours du dernier mois, 2006-2007 à 2012-2013

Une question évalue l'usage de produits du tabac autres que la cigarette (aromatisés ou non) chez les élèves au cours des 30 jours précédant l'enquête. Cette question se lit comme suit : « Au cours des 30 derniers jours, as-tu utilisé l'un des produits suivants? » Les produits mentionnés dans le choix de réponse étaient le tabac à pipe, les cigarillos ou petits cigares, les cigares, les cigarettes à rouler soi-même, les bidis, le tabac sans fumée (tabac à chiquer, à priser ou à priser dans la bouche), les produits de remplacement de la nicotine, la shisha (pipe à eau) et les feuilles d'enveloppe. Les répondants devaient ainsi identifier chacun des produits qu'ils avaient consommés durant le dernier mois.

Bien que la question soit formulée de manière identique dans les quatre éditions de l'ETJ considérées, il doit être noté que le choix de réponse fourni aux élèves a été modifié au fil du temps. Ainsi, la bidi, la shisha et les feuilles d'enveloppe ne faisaient pas partie du choix de réponse en 2008-2009, alors que les cigarettes à rouler soi-même et les feuilles d'enveloppe n'étaient pas incluses dans le choix de réponse fourni en 2006-2007. Par ailleurs, le cigare et le cigarillo ou petit cigare étaient compris dans la même option de réponse en 2006-2007, alors que ces deux types de produits ont été présentés séparément dans les éditions ultérieures de l'enquête. Finalement, trois différents types de tabac sans fumée (tabac à chiquer, tabac à priser nasal et tabac à priser oral) étaient présentés séparément dans le choix de

réponse fourni dans l'ETJ 2006-2007, alors qu'ils ont été regroupés dans les éditions ultérieures de l'enquête.

Certains produits n'ont pas été considérés dans les analyses, soit le tabac à pipe, les cigarettes à rouler soi-même, les bidis, le tabac sans fumée, les produits de remplacement de la nicotine et les feuilles d'enveloppe, étant donné qu'ils ne figuraient pas dans le choix de réponse fourni à la question portant sur l'usage de produits du tabac aromatisés au cours du dernier mois en 2012-2013.

Usage de produits du tabac aromatisés au cours du dernier mois, 2010-2011 et 2012-2013

Les éditions 2010-2011 et 2012-2013 de l'ETJ contiennent une question permettant d'évaluer la prévalence d'usage de produits du tabac aromatisés au cours des 30 jours précédant l'enquête. La formulation de cette question était la suivante : « Au cours des 30 derniers jours, as-tu consommé l'un des produits du tabac aromatisés suivants? ». Les produits du tabac inclus dans le choix de réponse en 2010-2011 étaient la cigarette mentholée, le cigarillo ou petit cigare aromatisé, le cigare aromatisé, la bidi aromatisée, le tabac sans fumée aromatisé (tabac à chiquer, à priser ou à priser dans la bouche), et le tabac aromatisé dans une shisha (pipe à eau). Deux produits ont été retirés du choix de réponse fourni lors de l'enquête de 2012-2013, soit la bidi aromatisée et le tabac sans fumée aromatisé. Ces deux produits n'ont donc pas été considérés dans les analyses.

Lors de l'enquête de 2010-2011, la question portant sur l'usage de la cigarette mentholée n'a été posée qu'aux élèves ayant rapporté avoir fait usage de la cigarette au cours du dernier mois et à ceux ayant déjà pris des bouffées de cigarette au cours de leur vie sans jamais avoir fumé une cigarette complète. Cet univers diffère de celui de 2012-2013, où tous les élèves étaient invités à répondre à cette question. Le lecteur est invité à prendre cette distinction en considération au moment d'interpréter les comparaisons effectuées entre les estimations de 2010-2011 et 2012-2013.

Précisions méthodologiques

Il doit être précisé qu'un petit nombre d'incohérences ont pu être remarquées dans la banque de données quant aux déclarations des élèves ayant trait à l'usage de produits du tabac. Différentes opérations ont été conduites sur les données afin de tenir compte de cette situation, celles-ci étant détaillées dans un encart méthodologique situé en page 13. Le lecteur est invité à consulter cet encart et à garder à l'esprit les informations y étant contenues au moment d'interpréter les données présentées et les comparaisons effectuées entre les données de 2012-2013 et celles des éditions antérieures de l'enquête.

Résultats

Usage de produits du tabac au cours de la vie, 2012-2013

Certains produits du tabac ont été consommés par une importante proportion d'élèves québécois au cours de leur vie, le cigarillo (23 %), la cigarette (20 %) et le cigare (18 %) venant en tête de liste (tableau 1). La shisha a pour sa part été utilisée par 11 % des élèves québécois du secondaire.

Des ventilations effectuées selon le sexe permettent de détecter des différences significatives entre les filles et les garçons du Québec pour l'ensemble des produits considérés, les garçons se retrouvant effectivement en proportion plus élevée que les filles à avoir consommé ces types de produit du tabac au cours de leur vie. À une exception près (shisha), le même constat peut être effectué auprès des élèves des autres provinces canadiennes. Les ventilations effectuées en fonction du niveau scolaire indiquent pour leur part que, de manière générale, l'usage à vie de produits du tabac chez les élèves du secondaire au Québec et dans le reste du Canada s'accroît en fonction de la progression dans le cycle d'études secondaires (données non illustrées).

Lorsque comparés aux élèves du reste du Canada, les élèves québécois se retrouvent en proportion significativement plus élevée à avoir déjà fait usage des produits du tabac considérés. Ces écarts tendent en grande majorité à se maintenir pour chaque niveau du secondaire.

Pour des raisons d'ordre méthodologique (voir page 3), il n'est pas possible de suivre l'évolution de l'usage à vie de chacun des types de produit du tabac entre 2006-2007 et 2012-2013. Sans négliger ces limites méthodologiques, il peut tout de même être noté que la prévalence de l'usage à vie de la plupart des types de

produit du tabac tend à être moins élevée en 2010-2011 qu'en 2008-2009 et 2006-2007 chez les élèves québécois du secondaire. Les estimations produites pour 2012-2013 indiquent pour leur part une stabilisation de l'usage à vie des produits du tabac examinés (données non illustrées).

Tableau 1 Prévalence de l'usage de certains produits du tabac au cours de la vie selon le sexe, élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire, Québec et Canada sans le Québec, 2012-2013

	Québec			Canada sans le Québec		
	Tous	Garçons	Filles	Tous	Garçons	Filles
<i>Cigarette</i> ¹	20,4	22,1	18,5*	11,7 -	12,6 -	10,7* -
<i>Cigarillo ou petit cigare</i>	22,7	24,7	20,7*	10,9 -	13,0 -	8,7* -
<i>Cigare</i>	18,3	22,6	13,9*	7,7 -	10,5 -	4,8* -
<i>Shisha (pipe à eau)</i>	10,9	13,8	7,9*	8,0 -	8,6 -	7,4

¹ Cigarette entière.

- Proportion significativement inférieure à celle observée au Québec pour la catégorie correspondante ($p < ,05$).

* Proportion significativement différente de celle observée chez les garçons ($p < ,05$).

Usage de produits du tabac aromatisés au cours de la vie, 2012-2013

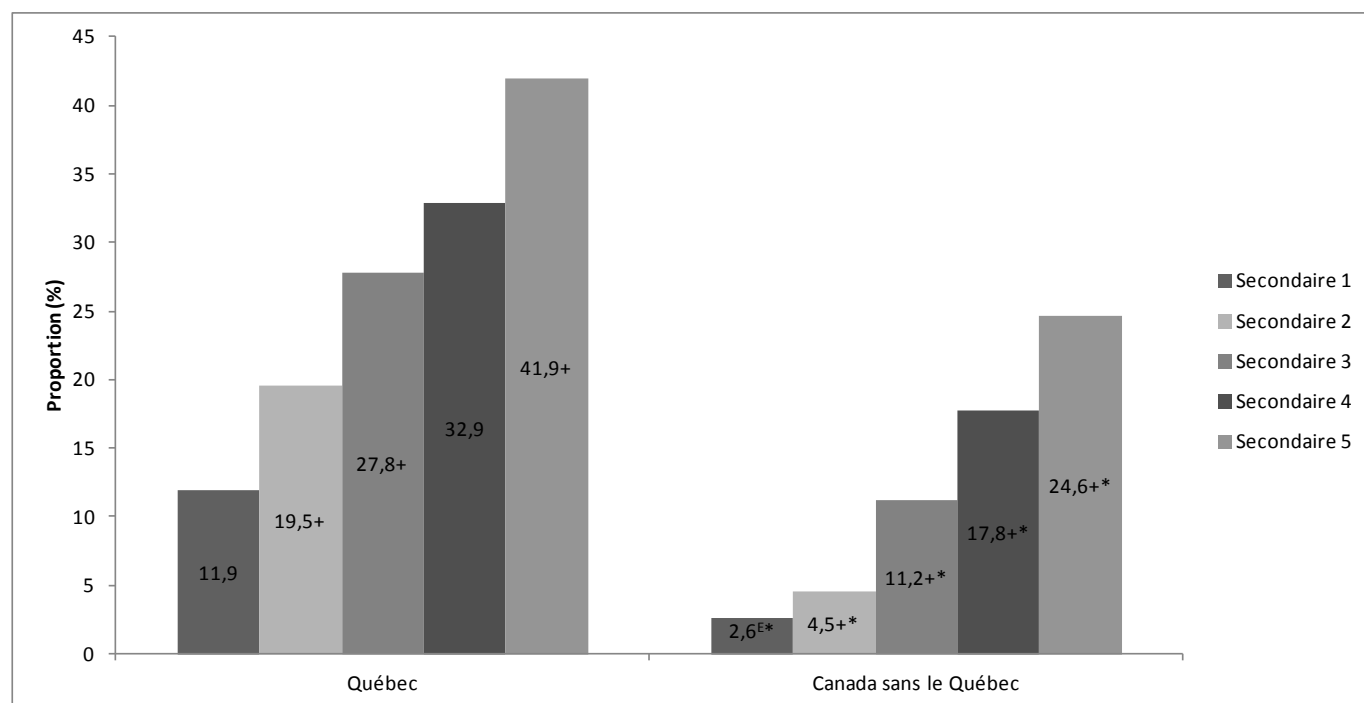
De manière générale, l'usage à vie de produits du tabac aromatisés chez les élèves du secondaire au Québec et dans le reste du Canada s'accroît en fonction de la progression dans le cycle d'études secondaires (figure 1). Comparativement aux élèves du reste du Canada, les élèves du Québec se retrouvent en proportion significativement plus élevée à avoir fait usage de produits du tabac aromatisés au cours de leur vie, et ce, pour chaque niveau du secondaire.

Dans l'ensemble, 26 % des élèves québécois du secondaire ont déjà fait usage d'un produit du tabac aromatisé, comparativement à 13 % des élèves des autres provinces, cet écart étant significatif sur le plan de la statistique (données non illustrées). Des écarts peuvent également être notés en fonction du sexe chez les élèves du reste du Canada, les garçons étant proportionnellement plus nombreux que les filles à avoir déjà consommé un produit du tabac aromatisé.

Au Québec, les filles et les garçons se retrouvent en proportion similaire à avoir déjà consommé un produit du tabac aromatisé au cours de leur vie. Comparativement aux situations observées en 2008-2009 et 2010-2011, les élèves québécois du secondaire présentent une prévalence similaire d'usage à vie de produits du tabac aromatisés en 2012-2013 (données non illustrées).

Une ventilation effectuée en fonction du niveau scolaire ne révèle pas de différence significative entre 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013 quant à la prévalence d'usage à vie de produits du tabac aromatisés chez les élèves québécois du secondaire. Dans l'ensemble des autres provinces canadiennes, les élèves de chaque niveau du secondaire affichent généralement des prévalences d'usage à vie de produits du tabac aromatisés similaires entre 2008-2009 et 2010-2011 et entre 2010-2011 et 2012-2013. On observe toutefois une diminution significative de la prévalence d'usage à vie de produits du tabac aromatisés chez les élèves de 2^e, 3^e, et 4^e secondaire entre 2008-2009 et 2012-2013.

Figure 1 Proportion d'élèves ayant fait usage d'un produit du tabac aromatisé au cours de leur vie selon le niveau scolaire, élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire, Québec et Canada sans le Québec, 2012-2013



+ Proportion significativement supérieure à celle observée au niveau scolaire précédent ($p < ,05$).

* Proportion significativement différente de celle observée au Québec ($p < ,05$).

^E Coefficient de variation situé entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

Usage de produits du tabac au cours du dernier mois, 2012-2013

La prévalence de l'usage des différents produits du tabac au cours du dernier mois est indiquée au tableau 2. Comme illustré, une proportion significativement plus importante d'élèves québécois que d'élèves des autres provinces canadiennes ont fumé la cigarette, le cigarillo ou le cigare lors des 30 derniers jours.

Les ventilations effectuées en fonction du sexe et du niveau scolaire révèlent des écarts significatifs entre les filles et les garçons du Québec quant à l'usage de la cigarette, du cigarillo ou du cigare, les garçons se retrouvant en proportion plus élevée à avoir consommé ces produits du tabac au cours du dernier mois. L'usage des différents types de produit du tabac au cours du

dernier mois connaît de manière générale une croissance au fur et à mesure de la progression dans le cycle d'études secondaires, ce toutefois de manière moins marquée au Québec que dans l'ensemble des autres provinces canadiennes sur le plan de la signification statistique (données non illustrées).

Pour des raisons d'ordre méthodologique (voir page 4), il n'est pas possible de suivre l'évolution entre 2006-2007 et 2012-2013 de l'usage de chacun des types de produit du tabac au cours du dernier mois. Tout en gardant à l'esprit ces limites méthodologiques, notons que la prévalence de l'usage de certains produits du tabac (cigarette et cigarillo) semble moins élevée en 2010-2011 et en 2012-2013 qu'en 2008-2009 chez les élèves du secondaire au Québec. L'usage du cigare au cours du dernier mois apparaît stable entre 2008-2009 et 2010-2011, de même qu'entre 2010-2011 et 2012-2013 (données non illustrées).

Tableau 2 Prévalence de l'usage de certains produits du tabac au cours du dernier mois selon le sexe, élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire, Québec et Canada sans le Québec, 2012-2013

	Québec			Canada sans le Québec		
	Tous	Garçons	Filles	Tous	Garçons	Filles
<i>Cigarette</i> ¹	11,7	12,7	10,6*	7,0 -	7,7 -	6,2* -
<i>Cigarillo ou petit cigare</i>	9,3	12,0	6,5*	4,0 -	5,3 -	2,6* -
<i>Cigare</i>	8,4	11,0	5,6 ^{E*}	3,2 -	4,4 -	1,9* -
<i>Shisha (pipe à eau)</i>	4,8 ^E	6,6 ^E	2,8 ^E	3,5	3,8	3,2

¹ Cigarette entière.- Proportion significativement inférieure à celle observée au Québec pour la catégorie correspondante ($p < ,05$).* Proportion significativement différente de celle observée chez les garçons ($p < ,05$).^E Coefficient de variation situé entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

Usage de produits du tabac aromatisés au cours du dernier mois, 2012-2013

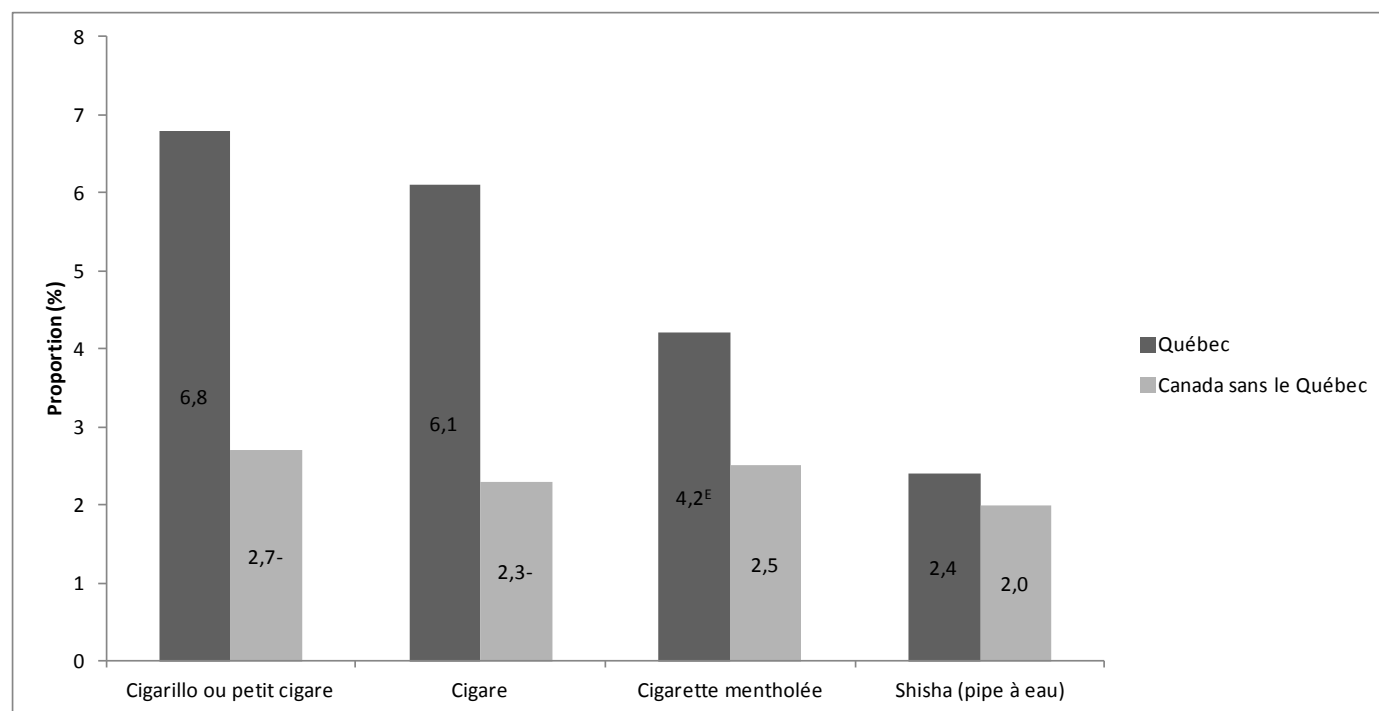
Différents produits du tabac aromatisés sont consommés par les élèves du secondaire au Québec et dans les autres provinces canadiennes. Les données présentées à la figure 2 montrent que le cigarillo ou petit cigare aromatisé a été consommé par 7 % des élèves québécois du secondaire lors du mois précédant l'enquête, alors que le cigare aromatisé a pour sa part été consommé par 6 % des élèves au cours de la même période. Les autres produits du tabac aromatisés considérés, soit la cigarette mentholée et le tabac à shisha aromatisé, ont respectivement été consommés par 4 % et 2 % des élèves au cours du dernier mois.

Comparativement aux élèves du secondaire des autres provinces canadiennes, les élèves québécois se retrouvent en proportion significativement plus élevée à avoir consommé des cigarillos ou des cigares aromatisés au cours du dernier mois. Pour sa part, la cigarette mentholée a été consommée par une proportion similaire d'élèves du Québec et du reste du Canada.

De manière générale, l'usage des différents produits du tabac aromatisés semble plus prévalent chez les garçons que chez les filles au Québec. En effet, les garçons se retrouvent en plus grande proportion que les filles à avoir fait usage du cigarillo aromatisé (8 % c. 5 %), du cigare aromatisé (8 % c. 4 %) ou du tabac à shisha aromatisé (3 % c. 1 %) dans les 30 jours précédents (données non illustrées). Une situation similaire est observée chez les élèves des autres provinces canadiennes, une plus grande proportion de garçons que de filles ayant rapporté avoir fait usage du cigarillo aromatisé (4 % c. 2 %) ou du cigare aromatisé (3 % c. 1 %) au cours des 30 jours précédents.

Tel qu'observé auparavant pour l'usage à vie de produits du tabac aromatisés, l'usage au cours du dernier mois de produits du tabac aromatisés chez les élèves du secondaire tend globalement à s'accroître en fonction du niveau scolaire, bien que de manière moins marquée au Québec que dans l'ensemble des autres provinces canadiennes sur le plan de la signification statistique (données non illustrées).

Figure 2 Proportion d'élèves ayant fait usage d'un produit du tabac aromatisé au cours du dernier mois, élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire, Québec et Canada sans le Québec, 2012-2013



- Proportion significativement inférieure à celle observée au Québec ($p < ,05$).

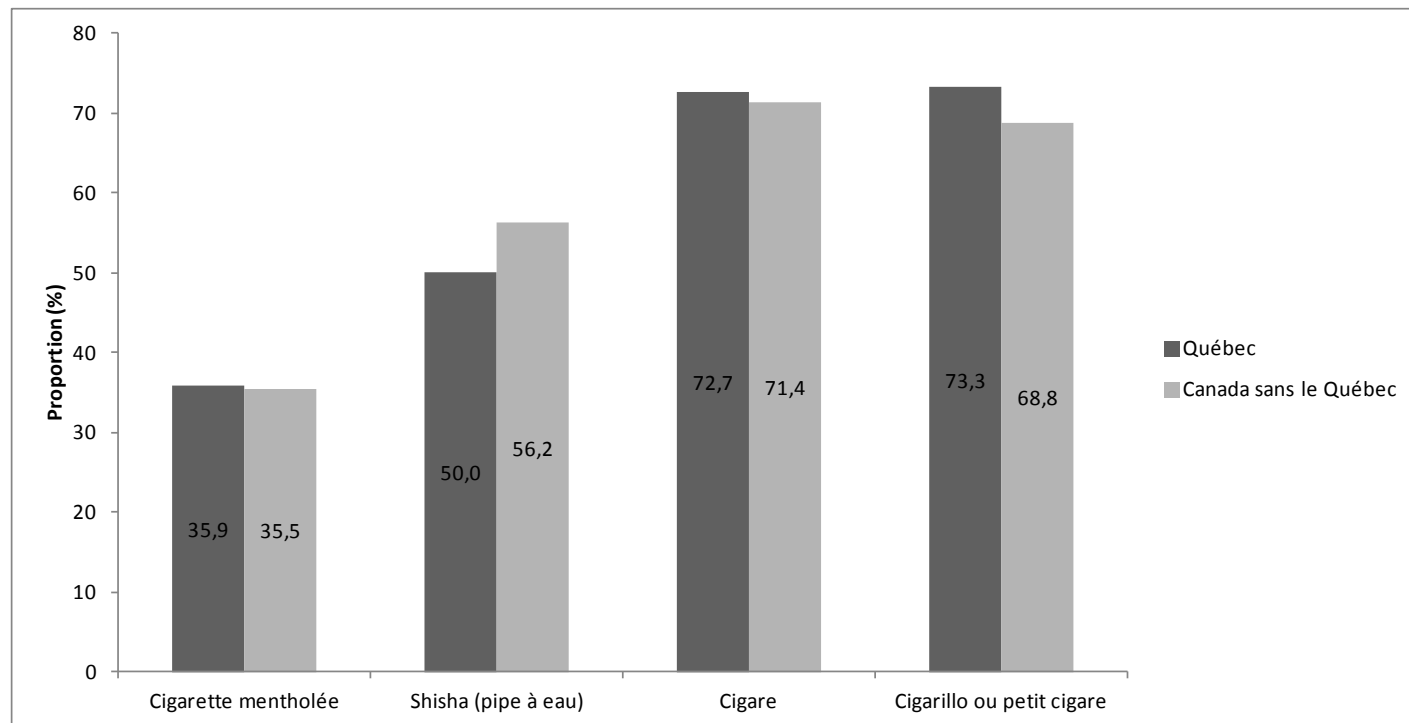
^E Coefficient de variation situé entre 16,6 % et 33,3 % ; interpréter avec prudence.

Usage de produits du tabac aromatisés au cours du dernier mois chez les consommateurs de produits du tabac, 2012-2013

Parmi l'ensemble des élèves ayant consommé un produit du tabac au cours du dernier mois, une certaine proportion a rapporté avoir fait usage de la forme aromatisée de ce produit. Chez les élèves québécois fumeurs de cigarettes, 36 % ont rapporté avoir fumé une cigarette mentholée au cours des 30 jours précédant l'enquête (figure 3). Pour leur part, les consommateurs de shisha, de cigare ou de cigarillo se retrouvent en proportion plus élevées à avoir fait usage de la forme aromatisée du produit, soit respectivement 50 %, 73 % et 73 %. Les proportions observées chez les élèves des autres provinces canadiennes laissent entrevoir une réalité somme toute similaire.

De manière générale, la prévalence d'usage de la forme aromatisée des différents produits du tabac examinés est similaire chez les garçons et les filles du Québec et du reste du Canada (données non illustrées). On peut toutefois noter que les cigarillos aromatisés sont consommés par une plus grande proportion d'utilisatrices du produit au Québec que dans l'ensemble des autres provinces canadiennes. Notons finalement que la situation retrouvée en 2012-2013 quant à l'usage de la forme aromatisée de certains produits du tabac est très similaire à celle précédemment observée en 2010-2011, à l'exception d'une diminution de la proportion d'utilisateurs de la shisha ayant fait usage de tabac aromatisé. Cette réduction est retrouvée à la fois au Québec et dans le reste du Canada.

Figure 3 Proportion d'utilisateurs de certains produits du tabac ayant fait usage de la forme aromatisée du produit au cours du dernier mois, élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire, Québec et Canada sans le Québec, 2012-2013



Discussion

Les données de l'ETJ 2012-2013 illustrent clairement que les produits du tabac aromatisés sont consommés par des élèves du secondaire au Québec comme ailleurs au Canada. Les résultats issus de cette première analyse permettent de tirer certains constats sur l'usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves du secondaire :

- Les élèves du Québec se retrouvent en proportion significativement plus élevée que les élèves du reste du Canada à avoir fait usage de produits du tabac aromatisés au cours de leur vie, ce constat s'appliquant à chacun des niveaux du secondaire;
- Les élèves québécois se retrouvent en plus grande proportion que les élèves du reste du Canada à avoir consommé des cigarillos ou des cigares aromatisés au cours du dernier mois;
- D'importantes proportions d'élèves consommateurs de cigarillos, de cigares ou de shisha ont fait usage de la forme aromatisée du produit, alors que l'usage

de la cigarette mentholée semble moins répandu chez les élèves fumeurs de cigarettes;

Les stratégies utilisées par l'industrie du tabac afin de promouvoir ses produits au Québec ont été considérablement circonscrites au fil du temps, notamment par l'interdiction de commandite directement ou indirectement reliée au tabac et l'interdiction d'étalage des produits du tabac à la vue du public (Gouvernement du Québec, 2013). Le développement au cours des dernières années de nouveaux produits du tabac contenant divers arômes et saveurs, ainsi que le recours à des emballages aux couleurs et formats attrayants, posent toutefois de nouveaux défis aux acteurs de la lutte contre le tabagisme au Québec. L'ajout de saveurs agréables aux produits du tabac apparaît en effet stimuler de façon marquée la curiosité des jeunes envers l'expérimentation du tabagisme (Carpenter et collab., 2005). La littérature scientifique soutient par ailleurs que l'ajout d'additifs sucrés ou fruités aux produits du tabac contribue à encourager et à faciliter leur consommation en les rendant plus plaisants au goût (Harvard School of Public Health, 2005; Lewis et Wackowski, 2006) et en masquant la sensation

d'irritation des voies respiratoires découlant de la consommation (Fowles, 2001; German Cancer Research Center, 2012; Willis et collab., 2011).

Plusieurs travaux de recherche témoignent en outre de l'attrait exercé par les emballages aux couleurs vives et aux formats attrayants comparativement à des emballages neutres de couleur terne et de format normalisé (Goldberg et collab., 1995; Hammond et collab., 2009; Hammond, 2010; Quit Victoria et Cancer Council Victoria, 2011). L'emploi de tels emballages par les compagnies de tabac leur permet de promouvoir leurs produits en accentuant leur caractère distinct. À ce sujet, une étude étatsunienne a avancé que l'exposition à des emballages de cigarettes incluant des descriptions de saveur sucrée amenait les adolescents présentant une tendance marquée à la recherche de sensations à avoir une perception plus favorable de la marque en question comparativement à des emballages présentant des descriptions plus classiques (Manning et collab., 2009). Chez ces adolescents, l'attrait des marques de cigarettes est accru par l'utilisation de saveurs et de descriptions associées sur l'emballage du produit.

Bien que la mise en marché des produits du tabac aromatisés soit officiellement axée sur la clientèle adulte, il semble que certains de ces produits sont consommés par des proportions similaires de personnes d'âge mineur et de jeunes adultes au Québec. En effet, les données de l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC) de 2012 permettent d'estimer que 5 % des Québécois de 18 à 24 ans ont fait usage du cigarillo aromatisé au cours du mois précédant l'enquête, une proportion similaire à celle retrouvée chez les Québécois de 15 à 17 ans (5 %) (Statistique Canada, 2013). Rappelons par ailleurs que la consommation du cigarillo aromatisé au cours du dernier mois chez les élèves du secondaire est estimée à 7 % dans l'ETJ de 2012-2013.

Une étude effectuée aux États-Unis à partir des données du *National Youth Tobacco Survey* de 2011, effectuée auprès des élèves de 6^e à 12^e année, a évalué qu'environ 36 % des fumeurs de cigarillo faisaient usage de cigarillos aromatisés, et qu'approximativement 35 % des fumeurs de cigarettes faisaient usage de cigarettes aromatisées (King et collab., 2014). Bien que ces données et celles de l'ETJ ne puissent être directement comparées, il n'en demeure pas moins qu'elles laissent

croire à un usage beaucoup plus important au Québec de la forme aromatisée du cigarillo, alors que la cigarette aromatisée (mentholée) semble aussi populaire chez les élèves québécois que chez leurs voisins du sud.

Dans un effort de prévention de l'initiation des jeunes au tabagisme par le biais des produits du tabac aromatisés, le Parlement canadien a adopté en 2009 le projet de loi C-32 modifiant la Loi sur le tabac. La loi, entrée en vigueur le 5 juillet 2010, prévoyait notamment l'interdiction de l'ajout d'additifs aromatisants (à l'exception du menthol) aux cigarettes et aux cigarillos, soit les petits cigares dont le poids est égal ou inférieur à 1,4 gramme (Gouvernement du Canada, 2013). Cet effort a toutefois entraîné une réponse rapide de la part des fabricants et importateurs de cigares, qui ont modifié le filtre et le poids de leurs cigarillos aromatisés afin d'échapper à la définition légale de « petits cigares » et donc aux exigences de la Loi sur le tabac.

Afin de pallier aux capacités d'innovation et d'adaptation de l'industrie du tabac et d'accentuer la diminution du tabagisme chez les jeunes, de nouvelles dispositions législatives capables de combler les failles de la Loi C-32 devraient être adoptées. Un premier pas en ce sens a été fait en septembre 2014, la ministre fédérale de la Santé ayant alors proposé des amendements à la Loi sur le tabac afin d'appliquer à d'autres produits du tabac les interdictions actuelles sur l'utilisation de certains additifs en lien à la fabrication et la vente de petits cigares.

Selon les modifications proposées, les interdictions s'appliqueraient dorénavant aux cigares avec papier de manchette et aux cigares munis d'une cape non apposée en hélice, de même qu'aux cigares pesant plus de 1,4 gramme et moins de 6 grammes, sans le poids des embouts (Gouvernement du Canada, 2014). Certains arômes traditionnellement destinés aux adultes (ex. : porto, vin, rhum, whisky) seraient cependant permis dans les cigares pesant plus de 1,4 gramme et moins de 6 grammes, à condition que ces derniers ne soient pas munis d'un filtre, d'un papier de manchette ou d'une cape non apposée en hélice. Peu importe le type de cigare, le menthol ne serait pas visé par l'interdiction d'additifs aromatisants.

Plusieurs recommandations ont été formulées par les acteurs de santé publique quant aux mesures pouvant être mises en place afin d'encadrer de manière plus

stricte la vente de produits du tabac aromatisés, et de prévenir leur usage par des mineurs. Dans son mémoire déposé à la Commission de la santé et des services sociaux en août 2013, l'INSPQ recommande notamment au législateur québécois d'interdire l'ajout d'additifs aromatisants, dont le menthol, à tout produit du tabac et à tout produit y étant assimilé en vertu du règlement d'application (Tremblay et Montreuil, 2013). Des recommandations d'ordre similaire ont été effectuées par différents acteurs de santé publique à travers le globe (Conference of the Parties, 2010; Dachille, 2009; Freiberg, 2012; O'Connor, 2012). D'autres mesures pourraient par ailleurs contribuer à réduire l'attrait des produits du tabac aromatisés chez les jeunes, soit l'obligation de présenter les produits dans des emballages neutres au format prédéterminé par le législateur et l'interdiction de promotion des produits du tabac par l'ajout de feuilles insérées ou de pellicules plastiques aux emballages (Tremblay et Montreuil, 2013).

Il peut par ailleurs être noté que les provinces de l'Ontario et de l'Alberta avaient annoncé en novembre 2013 leur intention d'interdire l'aromatisation des produits du tabac. Le gouvernement de l'Alberta s'était alors engagé à appuyer le projet de loi privé 206 qui « empêchera la vente de produits de tabac aromatisés » (Gouvernement de l'Alberta, 2013). Ce projet de loi a depuis reçu la sanction royale, mais non sans être amendé de manière à exclure le menthol de la liste d'additifs aromatisants faisant l'objet d'une interdiction (Assemblée législative de l'Alberta, 2013).

Le gouvernement de l'Ontario planifiait pour sa part le dépôt d'un projet de loi prévoyant notamment l'« interdiction de vendre des produits du tabac aromatisés afin de rendre le tabagisme moins attirant pour les jeunes » (Gouvernement de l'Ontario, 2013). Un an plus tard, un projet de loi a effectivement été déposé afin d'apporter des modifications à la *Loi favorisant un Ontario sans fumée* pour interdire la vente de produits du tabac aromatisés (incluant le menthol) sur le territoire ontarien (Assemblée législative de l'Ontario, 2014).

Dans un autre ordre d'idées, les analyses effectuées à partir des données de l'ETJ amènent à proposer des modifications au contenu des prochains questionnaires de l'enquête. Il apparaîtrait effectivement souhaitable d'ajuster la question portant sur l'usage à vie de produits du tabac aromatisés en fournissant un choix de réponse précis quant aux produits consommés au cours de la vie (ex. : tabac à pipe, cigarillos ou petits cigares, cigares, cigarettes à rouler soi-même, bidis, tabac sans fumée, produits de remplacement de la nicotine, shisha, feuilles d'enveloppe). Le recours à une question formulée de manière générale ne permet pas de l'utiliser conjointement avec la question portant sur l'usage de produits du tabac (aromatisés ou non) au cours de la vie, qui elle est plus précise car incluant un choix de produits. Il n'est ainsi pas possible pour l'instant d'estimer la proportion d'usagers à vie de certains produits du tabac ayant déjà fait usage de la forme aromatisée du produit.

Soulignons finalement l'importance d'ajuster en temps opportun les questions des enquêtes portant sur les habitudes de vie des jeunes en milieu scolaire. L'ajout de questions portant sur des phénomènes émergents en matière de tabagisme, tel que l'usage de produits du tabac aromatisés, permet la quantification de ces phénomènes et contribue ainsi à fournir aux acteurs de santé publique un portrait de situation représentatif de la réalité québécoise.

Précisions méthodologiques

Il a été observé que quelques élèves ayant affirmé avoir consommé un certain produit du tabac aromatisé (ex. : cigarillo aromatisé) au cours des 30 jours précédant l'enquête avaient auparavant déclaré : 1) ne pas avoir consommé ce produit du tabac spécifique (aromatisé ou non) au cours de leur vie, ou 2) ne pas avoir consommé ce produit du tabac spécifique (aromatisé ou non) au cours des 30 jours précédents, ou 3) ne jamais avoir consommé de produits du tabac aromatisés au cours de leur vie. **Dans le cadre de la présente publication, il a été considéré que les élèves ayant indiqué avoir consommé un certain produit du tabac aromatisé au cours du dernier mois avaient bel et bien fait usage de ce produit (aromatisé ou non) au cours de leur vie et au cours du dernier mois, même si les réponses fournies précédemment indiquaient le contraire. Il a également été considéré qu'ils avaient déjà fait usage d'un produit du tabac aromatisé au cours de leur vie.**

Cette manière de procéder, qui permet de conserver le plus de répondants possible et d'ainsi maximiser la puissance statistique des analyses conduites, a été retenue afin d'estimer le plus précisément possible l'usage des produits du tabac chez les élèves du secondaire. Étant donné que la question portant sur la consommation de produits du tabac aromatisés au cours des 30 derniers jours n'a été posée qu'en 2010-2011 et 2012-2013, il ne s'avère pas possible d'ajuster les estimations des éditions précédentes de l'ETJ de la même manière.

Deux autres publications basées sur les mêmes sources de données, rédigées par Manske et collab. (2013; 2014), recourent à une méthodologie différente pour estimer la proportion d'élèves ayant fait usage de produits du tabac aromatisés. Ces auteurs ont pour leur part pris la décision de retirer des analyses les cas présentant des incohérences. Il est ainsi possible que certaines des estimations présentées dans le document divergent de celles obtenues par Manske et collab. (2013; 2014).

Il a par ailleurs été noté que quelques élèves ayant affirmé avoir consommé un certain produit du tabac (aromatisé ou non) au cours des 30 jours précédant l'enquête avaient précédemment déclaré ne jamais avoir consommé ce produit du tabac au cours de leur vie. **Dans le cadre de la présente publication, il a été considéré que les élèves ayant indiqué avoir consommé un certain produit du tabac (aromatisé ou non) au cours du dernier mois avaient bel et bien fait usage de ce produit au cours de leur vie, même si la réponse fournie précédemment indiquait le contraire.**

Précisons finalement que le calcul de la proportion d'usagers de la cigarette mentholée au cours du dernier mois chez les usagers de la cigarette en 2010-2011 a été effectué en considérant que **les élèves n'ayant pris que quelques bouffées de cigarette à vie n'avaient pas fait usage de la cigarette mentholée au cours des 30 derniers jours.** Cette manière de procéder vise à tenir compte du fait que les questions utilisées afin d'estimer l'usage de la cigarette à vie ou au cours du dernier mois portent sur la consommation d'une cigarette entière, et non de la prise de quelques bouffées seulement.

À propos de l'enquête canadienne sur le tabagisme chez les jeunes

La première Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (ETJ) a été menée en 1994 par Statistique Canada pour le compte de Santé Canada, les enquêtes suivantes étant conduites de manière biennale depuis 2002. Depuis 2004, l'ETJ fait l'objet d'une entente entre Santé Canada et le Propel Centre for Population Health Impact de l'Université de Waterloo. Au Québec, l'étude a été conduite à deux reprises par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), en collaboration avec l'Université McGill (2004-2005) et le Centre de recherche du CHUM (2006-2007). Le volet québécois de l'enquête 2008-2009 a été conduit par le Centre de recherche du CHUM, celui de 2010-2011 a été mené par Québec en Forme et celui de 2012-2013 par le Centre de recherche du CHUM. Cette enquête se distingue de l'Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, menée sur une base biennale par l'Institut de la statistique du Québec de 1998 à 2008 et reconduite en 2013.

La collecte de données pour l'édition 2012-2013 de l'ETJ s'est déroulée de novembre 2012 à juin 2013. Parmi les écoles sélectionnées, tous les élèves des niveaux scolaires visés par l'enquête étaient admissibles à être inclus dans l'échantillon final. La passation du questionnaire se déroulait en classe.

En 2006-2007, 12 963 élèves du Québec et 71 003 élèves du Canada (5^e à 12^e année) ont participé à la quatrième ETJ. En 2008-2009, 8 446 élèves du Québec et 51 922 élèves du Canada (6^e à 12^e année) ont participé à la cinquième ETJ. En 2010-2011, 4 266 élèves du Québec et 50 949 élèves du Canada (6^e à 12^e année) ont participé à la sixième ETJ. En 2012-2013, 6 158 élèves du Québec et 47 203 élèves du Canada (6^e à 12^e année) ont participé à la septième ETJ.

Cette analyse est basée sur des données anonymisées des fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes, 2006-2007 à 2012-2013, Université de Waterloo. La responsabilité des calculs et de l'interprétation des données présentées dans ce document incombe entièrement à l'auteur.

Les estimations et les intervalles de confiance ont été calculés selon les recommandations du Guide principal de l'utilisateur des microdonnées de l'enquête ETJ, en utilisant l'ensemble de 500 poids *bootstrap* accompagnant les données d'enquête. La détermination de la signification statistique d'une comparaison effectuée entre deux estimations est basée sur les résultats de tests de différence de proportions utilisant également les poids *bootstrap*. La correction de Bonferroni-Holm a été appliquée lorsque des comparaisons multiples de proportions étaient effectuées. Il est à noter que les tests de différence employés sont moins conservateurs que la comparaison des intervalles de confiance rattachés aux proportions. Ils sont donc susceptibles d'identifier des relations significatives sur le plan de la statistique qui ne seraient pas rendues apparentes par la comparaison d'intervalles de confiance.

L'enquête ETJ présente quelques limites méthodologiques. Dans un premier temps, rappelons que les informations recueillies auprès des répondants sont auto-rapportées et peuvent ainsi être sujettes à un biais de rappel ou de désirabilité sociale. De plus, il doit être mentionné que certains sous-groupes de jeunes n'étaient pas inclus dans la population ciblée, plus précisément les jeunes vivants au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut, les jeunes vivant en institution ou dans une réserve des Premières Nations, les jeunes fréquentant des établissements scolaires spéciaux ou situés sur une base militaire, ainsi que les jeunes n'évoluant pas en milieu scolaire (ex. : décrocheurs). Finalement, il peut être précisé que la province du Nouveau-Brunswick n'a pas participé à l'ETJ de 2010-2011 et que la province du Manitoba n'a pas participé à l'ETJ de 2012-2013.

Le lecteur est invité à prendre note que l'édition 2010-2011 de l'ETJ a été conduite lors de la même année scolaire que l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS), réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) auprès de 63 196 élèves québécois. La cooccurrence des deux enquêtes a pu entraîner certaines limitations dans le processus de sélection aléatoire des écoles appelées à participer à l'ETJ de 2010-2011.

Pour de plus amples informations sur la méthodologie employée dans l'ETJ, veuillez consulter le site web de l'enquête à l'adresse suivante : www.yss.uwaterloo.ca.

Références

Assemblée législative de l'Alberta, 2013. *Bill 206 : Tobacco Reduction (Flavoured Tobacco Products) Amendment Act*, 2013.
http://www.assembly.ab.ca/net/index.aspx?p=bills_status&selectbill=206&legl=28&session=1.

Assemblée législative de l'Ontario, 2014. *Projet de loi 45, Loi de 2014 pour des choix plus sains*.
http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&Intranet=&BillID=3080.

Carpenter CM, Wayne GF, Pauly JL, Koh HK, & Connolly GN. New cigarette brands with flavors that appeal to youth: Tobacco marketing strategies. *Health Affairs* 2005;24(6):1601-1610.

Conference of the Parties, 2010. *Partial guidelines for implementation of Articles 9 and 10 of the WHO Framework Convention on Tobacco Control (Regulation of the contents of tobacco products and Regulation of tobacco product disclosures)*.
<http://www.who.int/fctc/guidelines/Decisions9and10.pdf>.

Dachille K. *Pick your poison: Responses to the marketing and sale of flavored tobacco products*. Saint Paul, US : Tobacco Control Legal Consortium, 2009.

Fowles J. *Chemical factors influencing the addictiveness and attractiveness of cigarettes in New Zealand*. Wellington, NZ : Institute of Environmental Science and Research Limited, 2001.

Freiberg M. *Options for State and Local Governments to Regulate Non-Cigarette Tobacco Products*. Saint Paul, US : Tobacco Control Legal Consortium, 2012.

German Cancer Research Center. *Additives in tobacco products – General Information*. Heidelberg, DE: German Cancer Research Center, 2012.

Goldberg ME, Kindra GS, Lefebvre J, Liefeld J, Madill-Marshall J, Martohardjono N, & Vredenburg H. *When packages can't speak : Possible impacts of plain and generic packaging of tobacco products*. Ottawa, ON : Health Canada, 1995.

Gouvernement de l'Alberta, 2013. *The government is planning to support private members legislation, Bill 206, which will prevent the sale of flavoured tobacco products*.
<http://alberta.ca/release.cfm?xID=353330C4BCA40-963A-9607-DE7502623C707CB8>.

Gouvernement de l'Ontario, 2013. *Aller de l'avant pour un Ontario sans fumée : L'Ontario aide à accroître la protection des jeunes contre les effets nocifs du tabac*.
<http://news.ontario.ca/mohltc/fr/2013/11/aller-de-lavant-pour-un-ontario-sans-fumee-1.html>.

Gouvernement du Canada, 2013. *Loi sur le tabac*, L.C. 1997, ch. 13. <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/T-11.5/page-1.html#h-2>.

Gouvernement du Canada, 2014. *Le gouvernement du Canada prend des mesures pour protéger les jeunes contre les dangers du tabagisme*.
<http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?mthd=index&crtr.page=1&nid=888759>.

Gouvernement du Québec, 2013. *Loi sur le tabac*, LRQ, c T-0.01.
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/T_0_01/T0_01.html.

Hammond D, Dockrell M, Arnott D, Lee A, & McNeill A. Cigarette pack design and perceptions of risk among UK adults and youth. *European Journal of Public Health* 2009;19(6):631-637.

Hammond D. Plain packaging regulations for tobacco products: The impact of standardizing the color and design of cigarette packs. *Salud Pública de México* 2010;52(suppl. 2):226-232.

Harvard School of Public Health, 2005. *Internal documents show cigarette manufacturers developed candy flavored brands specifically to target youth market despite promises*.
www.hsph.harvard.edu/press/releases/press11102005.html.

King BA, Tynan MA, Dube SR, & Arrazola R. Flavored-little-cigar and flavored-cigarette use among U.S. middle and high school students. *Journal of Adolescent Health* 2014;54(1):40-46.

Lasnier B. *Prévalence de l'usage de cigarettes et de cigares ou cigarillos chez les élèves québécois : 2010-2011*. Montréal, QC : Institut national de santé publique du Québec, 2013.

Lewis MJ, & Wackowski O. Dealing with an innovative industry: A look at flavored cigarettes promoted by mainstream brands. *American Journal of Public Health* 2006;96(21):244-251.

Manning KC, Kelly KJ, & Comello ML. Flavoured cigarettes, sensation seeking and adolescents' perceptions of cigarette brands. *Tobacco Control* 2009;18(6):459-465.

Manske SR, Rynard V, & Minaker L, 2013. *Flavoured Tobacco Use among Canadian Youth: Evidence from Canada's 2010/2011 Youth Smoking Survey*. Waterloo, ON : Propel Centre for Population Health Impact. <https://uwaterloo.ca/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/information-researchers/reports>.

Manske SR, Rynard V, & Minaker L, 2014. *Flavoured Tobacco Use among Canadian Youth: Evidence from Canada's 2012/2013 Youth Smoking Survey*. Waterloo, ON : Propel Centre for Population Health Impact. <https://uwaterloo.ca/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/information-researchers/reports>.

O'Connor RJ. Non-cigarette tobacco products: What have we learnt and where are we headed? *Tobacco Control* 2012;21(2):181-190.

Quit Victoria, & Cancer Council Victoria. Plain packaging of tobacco products: A review of the evidence. Carlton, AU: Quit Victoria and Cancer Council Victoria, 2011.

Santé Canada, 2013. *Loi modifiant la Loi sur le tabac – Foire aux questions*. http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/legislation/federal/amend_faq-modif-fra.php#q4.

Sims TH, American Academy of Pediatrics, & The Committee on Substance Abuse. Technical report - Tobacco as a substance of abuse. *Pediatrics* 2009;124(5):e1045-e1053.

Statistique Canada, 2013. *Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada 2012*. Fichier de microdonnées à grande diffusion. Ottawa, ON : Statistique Canada.

Tremblay M, & Montreuil A. *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 : constats, interrogations et éléments de réflexion*. Montréal, QC : Institut national de santé publique du Québec, 2013.

Willis DN, Liu B, Ha MA, Jordt S-E, & Morris JB. Menthol attenuates respiratory irritation responses to multiple cigarette smoke irritants. *The FASEB Journal* 2011;25(12):4434-4444.

World Health Organization, 2007. *Scientific basis of tobacco product regulation : report of a WHO study group*. http://www.who.int/tobacco/global_interaction/tobreg/who_tsr.pdf.

Remerciements

La production du document a été rendue possible grâce à la contribution financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS). Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles du MSSS.

La réalisation de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes a été rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.

L'auteur désire remercier le Propel Centre for Population Health Impact de l'Université de Waterloo pour son soutien dans la conduite de ce projet.

L'auteur veut finalement remercier les personnes ayant participé à la révision d'une version de travail du document, soit :

Annie Montreuil, Institut national de santé publique du Québec

Claude Poulin, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Johanne Laguë, Institut national de santé publique du Québec

Philippe Jacques, Réseau du sport étudiant du Québec

Pierre Paquin, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Sébastien Tessier, Institut national de santé publique du Québec

Silvio Manfredi, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval

L'usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves québécois : 2012-2013

AUTEUR

Benoît Lasnier

Direction du développement des individus et des communautés

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 2^e TRIMESTRE 2015
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
ISSN : 1922-2459 (VERSION IMPRIMÉE)
ISSN : 1922-2475 (PDF)
ISBN : 978-2-550-71369-2 (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN : 978-2-550-71370-8 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2015)

N° de publication : 1886

